

**LE GROUPE**

OSP

Calendrier **des publications**

[www.osp.fr](http://www.osp.fr)

# CALENDRIER DES PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS COTÉES SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

	BALO	JAL
<b>Comptes Annuels Définitifs approuvés par l'AG.</b>  (Décret n°2008-258 du 13 mars 2008).	Publication dans les 45 jours suivant l'AG de l'avis d'approbation des comptes sans modification, rappelant la date de diffusion du rapport financier annuel et contenant l'attestation des CAC.	
<b>Avis de Réunion ou Avis Pré-alable à l'Assemblée.</b>  (Art. R225-73 du Code de Commerce).	Publication 35 jours au moins avant la date de l'AG.	
<b>Avis de Convocation</b>  (Art. R225-67 du Code de Commerce).	Publication 15 jours au moins avant la date de l'AG.	Publication 15 jours au moins avant la date de l'AG.
<b>Avis de réunion valant avis de convocation</b>  (Art. R225-73 du Code de Commerce).	Publication 35 jours au moins avant la date de l'AG.	Publication de l'Avis de Convocation concomitamment au BALO ou au moins 15 jours avant la date de l'AG.
<b>Avis de seconde convocation</b>  (Art. R 225-69 du Code de Commerce)	Publication 10 jours au moins avant la date de l'AG.	Publication 10 jours au moins avant la date de l'AG.
<b>Droits de Vote</b>  (Art. L233-8 et R233-2 du Code de Commerce).		Publication dans les 15 jours suivant la date de l'AG.

# CALENDRIER DES PUBLICATIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, DES COMPAGNIES FINANCIERES ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT\*

	BALO	JAL
<b>Etablissements cotés sur un marché réglementé.</b>	Publication dans les 45 jours suivant l'AG des comptes annuels approuvés revêtus de de l'attestation des CAC, la décision d'affectation du résultat ainsi que les comptes consolidés revêtus de l'attestation des CAC.	
<b>Etablissements dont le bilan dépasse 450 M €.</b>	Publication dans les 45 jours suivant l'AG des comptes annuels (bilan, hors-bilan, compte de résultat et annexes, affectation du résultat), du rapport des CAC ainsi que les modalités de mise à disposition du public du rapport de gestion.  /	Publication dans les 75 jours qui suivent la fin de chaque trimestre d'une situation comptable.
<b>Etablissements dont le bilan est inférieur à 450 M €.</b>	Publication dans les 45 jours suivant l'AG de l'avis de référence suite à la publication des comptes dans un JAL.	Publication dans les 45 jours suivant l'AG des comptes annuels (bilan, hors-bilan, compte de résultat et annexes, affectation du résultat), du rapport des CAC ainsi que les modalités de mise à disposition du public du rapport de gestion.

\* Le paragraphe 4.4 de l'annexe au règlement 2002-05 du Comité de la réglementation comptable dispose que la publication des comptes consolidés doit être effectuée au plus tard le 15 juin qui suit la date de clôture de l'exercice.

# CALENDRIER DES PUBLICATIONS DES OPCVM

TYPE DE PRODUITS		BALO	JAL
SCPI		Avis de convocation 15 jours minimum avant la date de l'AG.	
SICAV			Avis de Convocation 15 jours minimum avant la date de l'AG.
OPCVM ETRANGERS		Avis de Commercialisation Avis de convocation	
OPCI (sous forme de SPPICAV)	OPCI «Grand Public»	Avis de Convocation 15 jours minimum avant la date de l'AG.	
	OPCI «RFA» (Règles de Fonctionnement Allégées)		Avis de Convocation 15 jours minimum avant la date de l'AG.

## PÉRIODICITÉ DU BALO

JOUR DE PARUTION DU BALO	RECEPTION DES DEMANDES D'INSERTION PAR OSP AU PLUS TARD	LECTURE DES EPREUVES AVANT PUBLICATION (bon à diffuser)
LUNDI	MERCREDI avant 10 Heures	JEUDI après-midi
MERCREDI	VENDREDI avant 10 Heures	LUNDI après-midi
VENDREDI	MARDI avant 10 Heures	MERCREDI après-midi
<p><b>Lorsqu'une semaine comporte un jour férié, les dépôts sont avancés d'une journée.</b></p> <p><b>En période de forte charge (publication des comptes annuels en particulier) ou dans le cas d'annonces importantes à traiter, les délais indiqués ci-dessus peuvent être allongés.</b></p> <p><b>Déposez vos annonces sur <a href="http://www.osp.fr">www.osp.fr</a> ou <a href="mailto:publications@osp.fr">publications@osp.fr</a>.</b></p>		

### Parutions BALO + Journal d'Annonces Légales :

Il vous suffit de nous indiquer lors de votre envoi de parution au BALO que vous souhaitez également une insertion dans un Journal d'Annonces Légales. ([www.osp.fr](http://www.osp.fr) ou [publications@osp.fr](mailto:publications@osp.fr)).

#### LE COUPLAGE BALO/JAL :

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE : UNE SEULE ANNONCE ENVOYÉE POUR UNE DOUBLE PARUTION OBLIGATOIRE AU COÛT MINIMUM GARANTI.

### Parutions dans un Journal d'Annonces Légales :

Confiez à OSP la rédaction de votre annonce ou adressez-nous directement votre texte à faire paraître sur [www.osp.fr](http://www.osp.fr) ou [annonceslegales@osp.fr](mailto:annonceslegales@osp.fr).

#### OSP, EN TANT QU'AGENCE MULTI-SUPPORTS,

VOUS OFFRE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE PARAÎTRE SUR TOUS LES JOURNAUX HABILITÉS EN FRANCE AVEC UNE APPLICATION STRICTE DES TARIFS LÉGAUX.

### Diffusion d'un communiqué dans un Journal à grand tirage :

Concernant la Convocation à l'Assemblée Générale, l'AMF recommande la diffusion d'un communiqué dans un journal à grand tirage de diffusion nationale (Recommandation n°88-02).

A titre indicatif, les journaux habituellement choisis sont : Les Echos, Le Figaro, Le Monde, L'AGEFI (liste non exhaustive) ; concernant cette annonce n'hésitez pas à contacter notre Service Clients pour l'établissement d'un devis.

#### OSP, C'EST AUSSI UNE AGENCE MULTI-SUPPORTS EN PUBLICITÉ FINANCIÈRE !

GAGNEZ DU TEMPS EN CENTRALISANT VOS PUBLICATIONS SUR UN INTERLOCUTEUR UNIQUE.

# OSP FORMALITÉS

GAGNER EN CONFORT AVEC LES FORMALITÉS DÉMATÉRIALISÉES :  
SIMPLE, RAPIDE, ÉCOLOGIQUE

Notre équipe de formalistes juristes gère vos dossiers de A à Z :

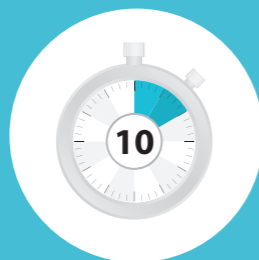
Bénéficiez d'un conseil personnalisé et avisé de votre formaliste privilégié.  
Réactivité, disponibilité et capacité d'intégrer les enjeux propres à chaque dossier.  
Profitez de notre expérience et de notre réseau pour un traitement optimum.  
Intervention sur tous les greffes de France.  
Vos annonces légales sont publiées dans nos journaux partenaires à moindre frais.  
Service de coursier gratuit si besoin sur les départements du 75 et 92.  
Vos coûts sont maîtrisés et nos tarifs sont transparents.  
Mise à disposition d'un extranet.

OSP VOTRE PARTENAIRE PARALEGAL

SIMPLE



RAPIDE



ÉCOLOGIQUE



DOMICILIATION



**NEULLYDOM**

Disposer d'un siège social ou d'une adresse commerciale à Neully-sur-Seine sans supporter de frais fixes de bureaux.

# CONTACTS

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Service Clients :

01 49 04 01 53 / [plecourt@osp.fr](mailto:plecourt@osp.fr)

Service BALO :

01 49 04 02 15 / 01 49 04 01 61 / [publications@osp.fr](mailto:publications@osp.fr)

Service Annonces Légales :

01 49 04 01 82 / 01 49 04 01 81 / [annonceslegales@osp.fr](mailto:annonceslegales@osp.fr)

